

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



**PREMIÈRE COMMISSION, 1456^e
SÉANCE**

Mercredi 16 novembre 1966,
à 15 h 20

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Point 27 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Question du désarmement général et complet: rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement (suite)</i>	
<i>Discussion générale (fin)</i>	187

Président: M. Leopoldo BENITES (Equateur).

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR

Question du désarmement général et complet: rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement (suite) [A/6390-DC/228, A/C.1/L.370/Rev.1 et Rev.1/Add.1/Corr.1 et Rev.1/Add.2 à 4, A/C.1/L.374, A/C.1/L.377 à 379]

DISCUSSION GENERALE (fin)

1. M. PASHA (Pakistan) rappelle que le Ministre de la défense des Etats-Unis a dit récemment que son pays devrait mettre en service des missiles Poséidon parce que l'Union soviétique avait mis au point un système efficace de missiles antimissiles. Cela constitue un pas de plus sur la voie d'une catastrophe nucléaire. Il faut, de toute urgence, élaborer un mécanisme de contrôle efficace pour orienter vers des fins pacifiques l'utilisation des de destruction massive. Les plus lourdes responsabilités incombent aux puissances possédant des armes de destruction massive. Les plus lourdes responsabilités tombent aux puissances possédant des armes nucléaires. Leurs déclarations de bonnes intentions doivent être assorties de gestes pratiques de nature à faire progresser les négociations relatives à un traité multilatéral de désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

2. Il est décevant que la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement n'ait pas été à même d'aboutir à un accord précis sur la question du désarmement général et complet et sur des mesures connexes. L'absence de la France et l'exclusion de la République populaire de Chine, dotées toutes deux d'armes nucléaires, expliquent en grande partie que le Comité des dix-huit puissances n'ait pu réaliser aucun progrès. Etant donné que certaines petites puissances qui ont une certaine importance militaire dans les régions du monde où elles se trouvent ne sont pas membres du Comité des dix-huit puissances, la réunion d'une conférence mondiale du désarmement, en application des dispositions de la résolution 2030 (XX) de l'Assemblée

générale, stimulerait les travaux qui visent à réaliser le désarmement général et complet.

3. Sont également importantes certaines mesures connexes de désarmement telles qu'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires, l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires, la cessation, la réduction et enfin l'élimination des stocks d'armes nucléaires et de vecteurs. Cependant, il est tout aussi urgent de conclure un accord satisfaisant de non-prolifération des armes nucléaires conformément à la résolution 2149 (XXI) de l'Assemblée générale. Dans l'intervalle, en étendant les mesures de sécurité de l'Agence internationale de l'énergie atomique aux établissements et aux programmes d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques de tous les Etats Membres, l'Organisation des Nations Unies pourrait empêcher les Etats non nucléaires de se lancer dans une course aux armements nucléaires. Il ne suffit pas d'affirmer qu'on entend consacrer ses programmes et usines nucléaires à des usages exclusivement pacifiques pour inspirer confiance. Ceux qui n'acceptent pas les mesures de sécurité de l'AIEA doivent cesser leurs objections et autoriser le contrôle de l'AIEA sur leurs usines et leurs programmes nucléaires pacifiques. M. Pasha se déclare pleinement d'accord avec les déclarations faites par le Secrétaire général au sujet des mesures de contrôle international dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/6301/Add.1).

4. Il est également urgent d'étendre aux essais souterrains les dispositions du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires. Les divergences d'opinions qui existent entre l'Union soviétique et les Etats-Unis à propos des contrôles sur place ne pourront être résolues que si ces deux puissances font preuve d'un plus grand esprit de conciliation et de la volonté politique de mettre un terme à leurs essais nucléaires souterrains. Les propositions suédoises visant à l'adoption d'un système de "vérification par mise en demeure" pour assurer l'observation d'un traité d'interdiction totale des essais, ainsi qu'à la constitution d'un "club de détection", méritent un examen attentif.

5. D'importantes ressources financières sont consacrées aux armements et aux forces armées, alors que des millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont condamnés à la faim, à la maladie et à l'analphabétisme. Selon l'Arms Control and Disarmament Agency (Commission de désarmement et de contrôle des armements) des Etats-Unis, les dépenses totales effectuées en 1964 au titre de la défense nationale se sont élevées à plus de 130 milliards de dollars, dont 90 milliards de dollars ont été engagés par les Etats-Unis et l'Union soviétique et environ 16 milliards

de dollars par les pays économiquement moins développés. Les frais encourus par les puissances de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et celles du Pacte de Varsovie représentent quelque 85 p. 100 de la somme totale. Les budgets de défense nationale des pays moins développés se sont accrus, au cours de ces dernières années, à un rythme beaucoup plus rapide que ceux des pays développés. D'autre part, les dépenses effectuées en 1964 au titre de la défense nationale ont absorbé environ 7 p. 100 de la production totale mondiale de biens et de services. Tandis que les sommes et les ressources consacrées à des dépenses militaires stériles s'accroissent sans cesse, le montant de l'aide économique étrangère officielle ne couvre pas les besoins des pays en voie de développement. Le montant de l'assistance économique fournie en 1964 par les pays industrialisés aux pays en voie de développement représentait l'équivalent d'environ 6 p. 100 des sommes consacrées à la défense nationale dans le monde. Ayant présenté à la quinzième session un projet de résolution, devenu par la suite la résolution 1516 (XV) de l'Assemblée générale, sur les conséquences économiques et sociales du désarmement, le Pakistan accueille avec satisfaction la décision, prise par les Gouvernements de la Côte d'Ivoire, de l'Iran, du Mali et de la Tunisie, d'allouer le montant des dépenses effectuées en un jour au titre de leur défense nationale au fonds de l'UNESCO pour la campagne mondiale d'alphabetisation universelle. Si cet exemple était suivi par les grandes puissances, les ressources transférées des budgets militaires aux secteurs économiques et sociaux permettraient de réaliser d'immenses bienfaits.

6. Les Nations Unies, essentiellement préoccupées par la menace d'une guerre nucléaire, ne doivent pas négliger le danger que constitue, dans diverses parties du monde, la course aux armements classiques. Pour conjurer ce péril et supprimer les causes profondes des tensions existant dans certaines régions du monde, l'Organisation des Nations Unies doit mettre au point un mécanisme efficace de règlement pacifique des différends, qui est le corollaire nécessaire du processus de désarmement.

7. Le Gouvernement pakistanais, conscient de l'utilité d'un rapport clair et précis sur les conséquences de la technique des armes nucléaires sur la sécurité du monde et le progrès économique et social, a accueilli avec satisfaction la proposition faite par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel (A/6301/Add.1) relative à la création d'un organe approprié des Nations Unies ayant pour mission d'étudier les répercussions de l'armement nucléaire sous tous ses aspects et s'est, en conséquence, joint aux auteurs du projet de résolution A/C.1/L.370/Rev.1 et Rev.1/Add.1/Corr.1 et Rev.1/Add.2 à 4, qu'il recommande à la Commission d'adopter à l'unanimité.

8. M. ODHIAMBO (Kenya) fait remarquer qu'il est illusoire de s'efforcer d'aboutir à un désarmement mondial en l'absence d'un climat politique approprié. L'étude de la conjoncture politique mondiale indique que les peuples des continents africain, asiatique et latino-américain sont contraints de continuer leur lutte contre le néo-colonialisme et de mener des guerres de libération, comme celle du Viet-Nam.

Dans d'autres régions du monde se manifeste une tension entre les pays socialistes et les pays capitalistes, en dépit du rapprochement intervenu entre les deux grandes puissances engagées dans la course vers l'espace interplanétaire. La lutte pour l'égalité des droits est également à l'origine d'autres tensions. L'Organisation des Nations Unies peut contribuer de façon importante à dissiper ces tensions en favorisant l'éducation civique internationale. L'Organisation des Nations Unies doit faire entendre sa voix aux quatre coins du globe et aider les jeunes générations à renverser les anciennes barrières de classe, de couleur, de religion et de race et à comprendre que les techniques nouvelles du XX^{ème} siècle imposent inévitablement à l'humanité la fraternité et l'interdépendance.

9. On pourrait étendre à d'autres aspects du problème du désarmement général et complet la suggestion faite par le représentant de l'Arabie Saoudite concernant la radiodiffusion par l'Organisation des Nations Unies de programmes relatifs à la question des armes nucléaires. Si les négociations en cours sur le désarmement ne s'accompagnent pas d'une campagne vigoureuse et immédiate destinée à promouvoir l'esprit d'internationalisme, il sera impossible de créer des conditions favorables au désarmement. Telles sont les raisons pour lesquelles la délégation du Kenya appuie le projet de résolution A/C.1/L.370/Rev.1 et Rev.1/Add.1/Corr.1 et Rev.1/Add.2 à 4, qui tend à faire mieux comprendre aux peuples du monde les dangers de la course aux armements nucléaires.

10. Le désarmement nucléaire n'est qu'un premier pas vers le désarmement général et complet. Il faut donc d'urgence se mettre d'accord sur un certain nombre de mesures telles qu'un traité de non-prolifération des armes nucléaires, l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires et un traité d'interdiction totale des essais nucléaires; toutes ces mesures pourraient être prises sans rompre l'équilibre militaire qui existe actuellement entre les deux principales alliances.

11. M. Odhiambo approuve sans réserve les observations du représentant de la Malaisie (1448^{ème} séance) sur le rapport du Comité des dix-huit puissances, dont l'activité a été décevante l'année écoulée. La délégation du Kenya attache une grande importance à la conclusion d'un accord de non-prolifération qui permettrait à tous les Etats, petits ou grands, de vivre paisiblement, libérés de la crainte d'une attaque nucléaire. Les propositions formulées dans le mémorandum commun du 17 août 1966 des huit membres non alignés du Comité des dix-huit puissances^{1/}, concernant un traité d'interdiction complet des essais d'armes nucléaires, méritent un examen attentif.

12. Pour ce qui est de la réunion d'une conférence ayant pour but la signature d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermo-nucléaires, il serait préférable d'un point de vue pratique dans les circonstances actuelles que les puissances nucléaires signent une déclaration internationale par laquelle chacune s'engagerait de façon générale à ne pas être la première à employer des

^{1/} Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de 1966, document DC/228, annexe 1, sect. O.

armes nucléaires en cas de conflit armé. On peut dire qu'un engagement de cette nature pourrait facilement être violé, mais on pourrait éprouver le même scepticisme à l'égard de tous les accords internationaux. Il doit y avoir une certaine mesure de confiance mutuelle dans les négociations sur le désarmement si les parties veulent obtenir le moindre résultat. La portée psychologique d'un tel engagement international aurait au moins l'effet de contribuer grandement à atténuer la tension mondiale actuelle et faciliterait le progrès vers le désarmement général et complet. Si une conférence mondiale du désarmement était réunie, conformément à la résolution 2030 (XX) de l'Assemblée générale, elle serait le cadre le plus approprié pour la signature par les puissances nucléaires d'une déclaration solennelle par laquelle chacune s'engagerait à ne pas être la première à utiliser les armes nucléaires.

13. Il y a bien entendu d'autres mesures, notamment la réduction des armements classiques et des dépenses militaires, qui devront être prises avant que le désarmement général et complet soit réalisé, et il faudra trouver une solution satisfaisante au problème des vérifications. De plus, il y a des mesures connexes qui pourraient faire l'objet d'accords individuels. La délégation du Kenya estime que la mesure la plus décisive consiste à arrêter tout d'abord la course aux armements et d'en renverser le sens. Un accord sur l'arrêt de la production et de la dissémination des armes nucléaires marquerait le début d'une nouvelle époque de l'histoire de l'humanité et la possibilité d'un progrès social pour tous. Le représentant du Kenya espère donc que les vastes ressources gaspillées pour la course aux armements seront affectées au développement économique et social de tous les peuples.

14. Il est regrettable que les attitudes de la guerre froide aient réapparu lors de l'examen de deux des projets de résolution présentés à la Première Commission. Le projet de résolution A/C.1/L.374 se fonde sur des principes qui ont été reconnus il y a quelque 50 ans, et M. Odhiambo espère qu'avant qu'il ne soit mis aux voix son libellé sera modifié de façon à être acceptable pour un plus grand nombre de délégations. Sa délégation appuie également le projet de résolution A/C.1/L.377, qui est conforme à l'intention déclarée des Etats africains de maintenir le territoire et l'espace aérien africains exempts d'armes nucléaires. En conséquence, le survol de l'Afrique par des avions porteurs d'armes nucléaires serait contraire à cette intention déclarée.

15. M. KOUYATE (Mali) regrette que les organes de l'ONU soient restés incapables de parvenir à un accord sur le désarmement général et complet. Les mesures précises de désarmement envisagées ces dernières années n'ont jamais été mises en application. Le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963, n'a été suivi d'aucune mesure positive dans le sens d'un désarmement nucléaire. Le Comité des dix-huit puissances a lui-même indiqué qu'il n'était parvenu à aucun accord précis au cours de l'année écoulée. Les négociations sur le désarmement semblent toujours se transformer en joutes oratoires entre les deux superpuissances.

16. A la vingtième session, au cours des débats de la Première Commission au sujet du projet de résolution sur la question de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement [résolution 2030 (XX)], la délégation malienne a prédit que, si les principales puissances nucléaires ne souhaitaient pas sincèrement un désarmement, une conférence mondiale du désarmement n'aurait pas plus de succès que la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. Elle a déclaré, et persiste à croire, qu'une conférence sur le désarmement général et complet à laquelle ne participeraient pas la République populaire de Chine ni d'autres pays qui sont encore d'une manière injustifiable tenus à l'écart de l'ONU serait vouée à l'échec. De même, les questions de la non-prolifération des armes nucléaires et de l'interdiction de leur emploi ne pourront jamais être résolues tant que certaines puissances n'auront pas décidé, dans l'intérêt supérieur de la communauté internationale, de mettre fin à leur ostracisme à l'égard de la République populaire de Chine.

17. La position du Gouvernement malien sur le désarmement a été expliquée clairement aux conférences des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenues à Belgrade en 1961 et au Caire en 1964, et lors d'autres réunions internationales. Pays en voie de développement, le Mali a un besoin essentiel de la paix pour poursuivre sa tâche d'édification nationale. M. Kouyate est convaincu que le problème du désarmement doit être abordé de façon réaliste et que tous les gouvernements, notamment ceux des puissances nucléaires, doivent subordonner leurs intérêts nationaux aux aspirations plus larges de l'ensemble de l'humanité.

18. La délégation malienne est l'un des auteurs du projet de résolution A/C.1/L.370/Rev.1 et Rev.1/Add.1/Corr.1 et Rev.1/Add.2 à 4 et espère qu'il sera adopté à l'unanimité.

19. Certains représentants ont prétendu que le projet de résolution A/C.1/L.377 avait été présenté uniquement à des fins de propagande. La délégation malienne ne partage pas cet avis et votera pour le projet de résolution. Quand un bombardier des Etats-Unis qui transportait des armes nucléaires non amorcées s'est écrasé au large de la côte espagnole en janvier 1966, il ne s'est pas produit d'explosion nucléaire. Mais rien ne garantit que les précautions que l'on dit avoir été prises pour éviter une détonation accidentelle d'armes nucléaires seraient aussi efficaces dans un autre cas.

20. En ce qui concerne le projet de résolution présenté par la Hongrie (A/C.1/L.374), la délégation malienne n'a pas l'intention d'entreprendre une polémique stérile, mais voudrait seulement réaffirmer que le Gouvernement malien condamne l'utilisation d'armes chimiques et bactériologiques.

21. M. SHARIF (Indonésie) dit que les négociations sur le désarmement ont été marquées ces dernières années par une alternance d'optimisme et de pessimisme. L'optimisme régnait pendant la seizième session de l'Assemblée générale, lorsque, après le long immobilisme de l'ancien Comité des dix puissances sur le désarmement, les Gouvernements de l'Union soviétique et des Etats-Unis ont fait une

déclaration commune sur les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement^{2/}. Dans un des principes de cette déclaration, il est prévu la création, dans le cadre de l'ONU, d'une organisation internationale du désarmement dont les inspecteurs devaient se voir assurer un succès sans restriction et sans veto en tout lieu où cela serait nécessaire aux fins d'une vérification efficace. Aujourd'hui, cinq ans après cette déclaration, la Commission aurait pu s'attendre que l'organisation internationale du désarmement fasse rapport sur l'application du programme de désarmement qui, aux termes de la déclaration commune, devait être mis en œuvre selon un ordre progressif fixé par étapes d'un commun accord jusqu'à son achèvement, chaque mesure et chaque étape étant réalisées dans des délais déterminés. En fait, aucune organisation internationale du désarmement n'a encore été créée, et pas une seule arme n'a été détruite. Depuis 1961, diverses propositions visant à la réduction des armements et des forces armées ont été discutées au sein de la Première Commission et renvoyées au Comité des dix-huit puissances pour examen supplémentaire. Au paragraphe 33 de son dernier rapport (A/6390-DC/228), ce comité déclare qu'il n'est parvenu à aucun accord précis.

22. La délégation indonésienne est reconnaissante à tous les membres du Comité des dix-huit puissances des efforts qu'ils ont accomplis dans des circonstances difficiles et elle est certaine que le Comité, comme il est indiqué au paragraphe 32 de son rapport, a discuté de toutes les questions dont il était saisi de façon attentive et concrète. Mais, comme le représentant de la Malaisie, M. Sharif regrette que le rapport ne contienne pas de renseignements plus détaillés sur les négociations et sur les points au sujet desquels un accord s'est ou ne s'est pas fait. Le Comité des dix-huit puissances a été prié par l'Assemblée générale, dans la résolution 1722 (XVI), d'entreprendre des négociations sur la base de la déclaration commune de l'URSS et des Etats-Unis sur les principes convenus et il devrait à l'avenir donner à la Première Commission plus de renseignements sur les progrès accomplis dans la voie de l'application de ces principes.

23. S'il n'a pas pu parvenir à un accord au cours de l'année écoulée, c'est surtout parce que les deux principales puissances nucléaires et leurs groupements politiques respectifs éprouvent encore une méfiance réciproque. Il faut maintenant n'épargner aucun effort pour faire disparaître cette méfiance mutuelle. Comme toute guerre nucléaire aurait pour résultat l'anéantissement de l'humanité, les grandes puissances elles-mêmes devraient tenir compte des intérêts et des aspirations du monde non aligné aussi bien que de leurs propres intérêts nationaux.

24. Dans tout programme de désarmement général et complet, la plus haute priorité doit être donnée au désarmement nucléaire. M. Sharif se range à l'avis de la représentante de la Suède qui a proposé (1451ème séance) que les mesures de non-prolifération soient divisées en deux parties: tout d'abord,

la conclusion d'un traité interdisant le transfert et l'acceptation d'armes nucléaires; en second lieu, un accord interdisant la production d'armes nucléaires. La délégation indonésienne attache la plus grande importance aux autres mesures connexes, telles que la destruction sous contrôle de certains types d'armes nucléaires, le blocage vérifié et la réduction du nombre et des caractéristiques des systèmes de vecteurs stratégiques et l'affectation des matières fissiles à des fins pacifiques. Toutes ces mesures contribueraient utilement au désarmement nucléaire.

25. Une réduction des armes classiques est, elle aussi, hautement souhaitable. Dans le monde d'aujourd'hui, les nations nouvellement indépendantes ont besoin d'armes pour se défendre contre les pays qui essaient encore de les dominer. Mais elles ne peuvent fabriquer d'armes elles-mêmes et sont donc presque exclusivement tributaires à cet égard des pays industriellement développés. Elles sont souvent obligées d'abandonner leur politique de non-alignement, d'adhérer à des blocs politiques et même d'accepter des bases militaires étrangères sur leur territoire, afin d'obtenir les armes dont elles ont besoin pour leur défense. Comme le représentant de la Guinée l'a fait observer, les pays en voie de développement désireux d'acheter des armes classiques sont continuellement l'objet de fortes pressions néo-colonialistes. De plus, l'achat d'armes absorbe une partie considérable des devises étrangères dont les pays en voie de développement ont besoin pour leur développement économique. Les sommes immenses actuellement consacrées aux armements pourraient contribuer de façon beaucoup plus profitable à financer des projets de développement dans toutes les régions du monde. Comme l'ont proposé les huit pays non alignés membres du Comité des dix-huit puissances, dans leur mémorandum du 19 août 1966^{3/}, il faudrait prendre des mesures appropriées pour envisager le transfert des ressources importantes dégagées par les mesures de désarmement en faveur du développement économique et social des pays jusqu'ici moins développés.

26. Le problème du désarmement général et complet est complexe, mais des solutions prises d'un commun accord s'imposent d'urgence. La sécurité de toute l'humanité en dépend. La conclusion du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963, l'intention exprimée de ne placer dans l'espace extratmosphérique aucun objet portant des armes nucléaires ou d'autres types d'armes de destruction massive, l'établissement d'une ligne de téléphone directe entre les deux principales puissances nucléaires et les perspectives favorables d'un prochain accord de non-prolifération des armes nucléaires sont, en fait, encourageants. Mais il reste encore un grand nombre de problèmes de désarmement que l'Organisation des Nations Unies n'a pas encore commencé à examiner. A ce point de vue, les progrès déjà accomplis sont très modestes. Un examen sérieux des huit principes convenus énoncés dans la déclaration commune de l'URSS et des Etats-Unis pourrait produire des résultats plus tangibles.

^{2/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Amexes, point 19 de l'ordre du jour, document A/4879.

^{3/} Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de 1966, document DC/228, annexe 1, sect. P.

27. Le Gouvernement indonésien est signataire de la Déclaration de la deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue au Caire en 1964 et il appuie sans réserve la proposition qui y est faite de réunir une conférence mondiale du désarmement, à laquelle tous les pays seraient invités. Le Gouvernement indonésien note avec satisfaction que l'Assemblée générale, dans sa résolution 2030 (XX), a fait sienne cette proposition. La préparation de cette conférence peut présenter quelques difficultés, mais la délégation indonésienne appuiera toutes les propositions nouvelles tendant à la réunir dès que possible après une préparation adéquate. Enfin, comme la délégation indonésienne l'a déjà proposé (1442ème séance), le Comité des dix-huit puissances devrait être élevé au rang de Conseil, en sa qualité d'organe principal de l'Organisation des Nations Unies au titre de l'Article 7 de la Charte.

28. M. VAKIL (Iran) dit qu'il ne répétera pas les questions qu'il a déjà posées à la dernière session de l'Assemblée générale, bien qu'elles n'aient pas reçu de réponse. Il se bornera à dire que rien ne s'est produit entre-temps, à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, qui puisse lui donner une raison d'optimisme.

29. Les pays en voie de développement s'intéressent particulièrement au désarmement parce que les ressources ainsi libérées pourraient être employées, au moins en partie, à satisfaire leurs besoins en capitaux. Les pays en voie de développement ne peuvent guère contribuer à la réalisation du désarmement général et complet. Si, cependant, ils pouvaient libérer des fonds en proposant des mesures de désarmement susceptibles d'exécution immédiate, ils auraient également apporté une contribution. Dans sa résolution 1837 (XVII), l'Assemblée générale a préconisé l'affectation des ressources libérées par le désarmement général et complet à la satisfaction des besoins des pays en voie de développement. Aucun progrès n'ayant été accompli vers le désarmement, aucune économie n'a été réalisée en ce domaine. Cependant, la résolution invitait également les Etats Membres à intensifier leurs efforts pour aider les pays en voie de développement en attendant la réalisation du désarmement général et complet. Un moyen très approprié de le faire serait de transférer aux pays en voie de développement une partie des économies réalisées grâce aux mesures connexes de désarmement. Le traité d'interdiction partielle des essais, par exemple, a probablement permis de réaliser des économies, mais celles-ci n'ont pas été consacrées jusqu'ici à la satisfaction des besoins des pays en voie de développement. Une autre mesure connexe envisagée est la stabilisation des dépenses militaires à leur niveau actuel, suivie de leur réduction. Les économies ainsi réalisées, perceptibles en simples termes comptables, se prêtent parfaitement à la satisfaction des besoins de développement économique.

30. Le rythme ralenti des transferts de capitaux vers les pays en voie de développement rend urgente l'étude de mesures parallèles comme source de capitaux pour le développement. Il ne semble pas excessif de demander que les Etats chargés d'armements renoncent, fût-ce dans une mesure symbolique,

à une fraction de leurs dépenses militaires. Le transfert direct, au profit du développement, de sommes affectées aux dépenses militaires exprimerait la volonté de désarmement des nations développées et leur désir d'aider les pays en voie de développement. L'Iran, qui est loin d'être en tête dans la course aux armements, a pris une telle initiative combinée de désarmement et de développement, en apportant cette année à l'UNESCO une contribution équivalant à une journée de dépenses militaires et destinée à la promotion de l'alphabétisation universelle, condition indispensable du développement. La Côte d'Ivoire, le Mali, le Maroc et la Tunisie se sont joints à l'Iran dans cet effort. Mais seule l'adoption générale d'un tel projet permettrait d'apporter une contribution importante au désarmement et à la lutte contre l'analphabétisme. Une simple mesure du genre de celle proposée par l'Iran pourrait être prise rapidement si la bonne volonté nécessaire existait. D'autres mesures analogues exigent une étude, et la délégation iranienne propose que celle-ci soit entreprise d'urgence par les gouvernements. Avec les délégations marocaine, tunisienne et de la République-Unie de Tanzanie, la délégation iranienne a présenté un projet de résolution relatif à cette mesure connexe de désarmement (A/C.1/L.379). Si les pays développés pouvaient envisager de prendre une modeste mesure du genre de celle proposée dans le projet de résolution, ce serait une preuve de leur désir de progresser vers le désarmement et de traduire par des actes les déclarations exprimant leur souci du bien-être des pays en voie de développement.

31. M. CSATORDAY (Hongrie), exerçant son droit de réponse, remercie les nombreuses délégations qui ont appuyé son projet de résolution (A/C.1/L.374). Certains représentants ont formulé des critiques, notamment au sujet de sa déclaration de présentation du projet (1451ème séance). Le représentant des Etats-Unis a qualifié de "propagande pure et simple" cette déclaration. M. Csatorday accepte une telle définition de son exposé, qui a en effet été une sorte de propagande, tout comme l'a été la réponse du représentant des Etats-Unis. A son avis, faire de la propagande, c'est plaider en faveur d'une certaine ligne de conduite devant un public afin d'obtenir son appui. La délégation hongroise est heureuse de faire de la propagande pour des causes telles que le désarmement, la paix, la sécurité, l'autodétermination des peuples et la liberté des nations. Son discours de propagande, à la différence de celui du représentant des Etats-Unis, était en fait la vérité pure et simple. M. Csatorday n'a pas cherché à déformer les faits, mais simplement à les présenter. Il s'est borné à demander l'application d'un accord international, le Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, du 17 juin 1925.

32. Le représentant des Etats-Unis, dans sa réponse (1452ème séance), a essayé, d'une manière très subtile, de démontrer que les armes chimiques sont humanitaires et inoffensives, et il a réaffirmé la détermination de son pays de continuer à recourir à la guerre chimique. Il a prétendu tout d'abord que le projet de résolution n'avait aucun rapport avec le désarmement, mais il a déclaré par la suite qu'il aurait voté pour ce texte s'il n'était pas tendancieux.

L'interdiction d'employer les armes chimiques et bactériologiques, qui sont en fait des armes de destruction massive, doit sans aucun doute être considérée comme un élément de la question du désarmement général et complet. Une telle interdiction représente une mesure connexe très importante. Elle est tout à fait conforme à l'esprit de l'Article 11 de la Charte et a un certain rapport avec le point 29 de l'ordre du jour que la Commission doit examiner. L'idée de supprimer les armes chimiques, biologiques et radiologiques a déjà été exprimée dans le projet de traité de l'URSS sur le désarmement général et complet^{4/}. De plus, comme M. Csatorday l'a dit à la 1451ème séance, cette question a été examinée en 1922 à la Conférence de Washington pour la limitation des armements et à la Conférence de 1932-1934 pour la réduction et la limitation des armements, qui était parvenue à un accord limité sur l'interdiction de la guerre chimique. Il est donc amplement établi que le sujet traité dans le projet de résolution est considéré par la communauté des nations comme appartenant à la question du désarmement.

33. On a contesté certains des faits que M. Csatorday a présentés dans sa déclaration. En réponse, il citera exclusivement des sources américaines, dont on ne peut pas prétendre qu'elles soient sous l'influence communiste. On a prétendu que certaines matières chimiques utilisées par les Etats-Unis ne pouvaient pas être considérées comme des armes au sens du Protocole de Genève du 17 juin 1925. Or, l'Encyclopaedia Britannica, qui est publiée aux Etats-Unis, déclare sous la rubrique "Chemical Warfare": le terme "gaz" s'applique aux agents chimiques utilisés en cas de guerre qui, par une action chimique normale et directe, produisent un effet toxique ou extrêmement irritant sur le corps humain. Les gaz lacrymogènes y sont mentionnés comme l'un des moyens de la guerre chimique. Ensuite, 22 savants des Etats-Unis ont lancé un appel contre la guerre chimique et biologique menée par les Etats-Unis. Parmi eux se trouvent sept lauréats du prix Nobel, dont l'autorité en la matière ne peut être mise en doute. Leur appel, tel qu'il a été rapporté dans le New York Times du 20 septembre 1966, appuie la position du représentant de la Hongrie. Ils se sont exprimés comme suit: "Aucune distinction durable ne semble possible entre les armes qui rendent infirme et les armes meurtrières, ni entre la guerre chimique et la guerre biologique. La grande diversité des agents possibles forme un spectre continu..." A la thèse selon laquelle ces armes ne sont pas destinées à tuer, les savants répondent de la façon suivante: "Sous la pression intense de la guerre actuelle... il est difficile de s'abstenir d'utiliser même une substance aussi anodine que les gaz lacrymogènes d'une manière qui peut préparer l'intervention de produits chimiques meurtriers... quand nous répandons des gaz lacrymogènes sur de vastes étendues pour forcer des personnes à sortir d'un abri et à affronter une attaque menée à l'aide de bombes à fragmentation ou lorsque nous employons les gaz lacrymogènes pour obliger une cible mobile à ralentir, nous utilisons ces gaz pour tuer." Enfin, comme le rapporte le New York Times du 15 novembre 1966, des centaines de person-

^{4/} Ibid., Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/213/Add.I.

nes de marque appartenant à 73 pays différents et comprenant de nombreux savants éminents ont déclaré que la guerre au Viet-Nam, en violant certaines conventions "et le Protocole de Genève de 1925 qui condamne toutes les formes de la guerre chimique, suscite l'indignation universelle et augmente l'opposition aux Etats-Unis même contre la politique du Gouvernement". Ainsi, la précédente déclaration de M. Csatorday (1451ème séance) était bien fondée et sera sans aucun doute fortement appuyée.

34. A la suite de cette déclaration, le représentant de l'Arabie Saoudite a appuyé le projet de résolution et demandé qu'on y ajoute une mention condamnant l'emploi d'armes ultra-modernes de destruction massive que l'on met au point actuellement. Ces armes sont visées par l'alinéa du projet de résolution qui parle des armes de destruction massive; il serait impossible de préciser davantage, car certaines de ces armes sont encore dans le domaine de la fiction. Le projet de résolution traite des armes connues dont les effets sont connus et contre l'emploi desquelles il existe déjà des accords internationaux. M. Csatorday espère que le représentant de l'Arabie Saoudite n'insistera pas pour que sa suggestion soit adoptée.

35. La délégation hongroise est convaincue que l'acceptation d'une déclaration unanime condamnant l'emploi des armes chimiques et bactériologiques est d'une suprême importance. L'emploi ou le non-emploi des armes chimiques et bactériologiques dans l'avenir dépend dans une grande mesure de la possibilité de maintenir les principes qui s'opposent à cet emploi. C'est pour maintenir ces principes que la délégation hongroise a présenté son projet de résolution, que M. Csatorday demande à toutes les délégations d'appuyer.

36. M. FOSTER (Etats-Unis d'Amérique), exerçant son droit de réponse, dit que, si le représentant de la Hongrie avait traité la question avec un désir sincère de progresser vers le contrôle de l'emploi d'agents véritablement chimiques ou bactériologiques, pas un membre de la Commission ne s'y serait opposé. Mais, en abordant la question au moyen d'une fausse accusation contre les activités des Etats-Unis au Viet-Nam, il a lui-même chimiquement empoisonné une action qui aurait pu être utile au monde entier et à laquelle les Etats-Unis auraient pu s'associer.

37. Le représentant de la Hongrie a parlé du caractère chimique léger des gaz lacrymogènes. Or, ce gaz n'est pas toxique. Il a été employé occasionnellement par près de la moitié des gouvernements représentés à l'ONU pour maîtriser les foules turbulentes de leurs ressortissants; il n'a donc manifestement pas les caractéristiques que le représentant de la Hongrie lui attribue. En ce qui concerne les quelques Américains qui ont signé un appel, il s'agit de personnes privées, quels que soient leurs titres; leurs recommandations sont prises en considération par les fonctionnaires du Gouvernement des Etats-Unis et il en est tenu compte lorsqu'il s'agit de prendre une décision. M. Foster se demande si, en Hongrie, on fait le même cas de ceux qui sont opposés aux plans du gouvernement. Bref, les "faits" du représentant de la Hongrie n'ont pas été établis.

38. M. Foster espère que l'idée qui est à la base du projet de résolution pourra être appliquée n'importe où et qu'il sera possible de trouver le moyen d'empêcher la guerre chimique et bactériologique. Les Etats-Unis ont pris l'initiative en la matière au cours des deux guerres mondiales et ils aimeraient voir l'attitude prise par la délégation hongroise se transformer en une initiative utile et sincère pour faire progresser les travaux de Genève relatifs aux armes toxiques de destruction massive.

39. Le PRESIDENT déclare que la discussion générale sur le point 27 de l'ordre du jour est close et que l'examen des projets de résolution commencera à la prochaine séance. La Commission passera ensuite à l'étude du point 28 de l'ordre du jour, et le vote sur les propositions présentées au titre du point 27 de l'ordre du jour sera renvoyé à une séance ultérieure, probablement le 18 novembre.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 10.

